

### **Comment le Collectif AVS31 en colère s'est créé :**

Suite à une première réunion avec quelques AVS, Vincent et moi (Laure) nous avons pris la décision de créer un collectif.

De là :

- Créer une adresse mail au nom du collectif.
- Prise de contact avec les syndicats pour soutenir nos actions et nos revendications. Ils sont très importants lors des mobilisations car ce sont eux qui en font la demande auprès de la Préfecture.
- Collecter mails des AVS par le biais du bouche à oreilles et au moment des formations en groupes, des enseignants, professeurs, parents, associations.
- Création d'un tract qui explique qui nous sommes, notre situation, ce que nous voulons...
- Créer un blog, une page Facebook (Facebook seul ne suffit pas, des gens y sont réfractaires).

### **Faire des actions :**

Nous avons commencé par :

- alerter les médias. Nous leur avons donc proposé une conférence de presse. Plusieurs articles ont commencé à paraître. Nous les avons alertés sur notre situation précaire, les divers contrats, une annonce non tenue et discriminatoire. Et notre lutte afin de reconnaître notre métier en tant que tel.

A chaque mobilisation, nous les avons prévenus.

- Faire des demandes d'audience avec le rectorat afin de poser les questions en suspens et faire remonter les dysfonctionnements.
- Profiter des Assemblées Générales lors des manifestations afin de sensibiliser les professeurs sur notre situation et les appeler à nous soutenir.
- Sensibiliser les AVS en proposant des réunions avec des représentants des syndicats qui vous soutiennent afin de monter les dossiers pour les Prud'hommes, monter des actions...
- Distribuer des tracts afin de faire connaître le collectif.

Pour avoir plus d'informations et d'idées, n'hésitez pas aller voir le blog AVS31 en colère ( [www.avscolere.wordpress.com](http://www.avscolere.wordpress.com))

Vous y trouverez tous nos compte-rendu de réunions, les audiences avec le rectorat, nos actions et mobilisations, ainsi que notre tract et une fiche de renseignement (dans rubrique : documents) concernant les AVS qui entrent dans le collectif. Il y a les articles médias, presses que nous avons eues.